



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2017-179

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-11-13-002 - Arrêté fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret (6 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-11-13-002

Arrêté fixant la composition du Conseil Départemental de
l'Education Nationale (CDEN) du Loiret

Préfecture
Secrétariat Général
Service de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

ARRETE
Fixant la composition du Conseil Départemental
de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret

*Le Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 235-1, R. 235-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération n°XIII du 16 avril 2015 du conseil départemental désignant les conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération N°16.01.08 de l'Assemblée Plénière du 4 février 2016 portant désignation des conseillers régionaux du Centre-Val de Loire dans les établissements publics locaux d'enseignement et dans les lycées privés et désignation des représentants de la Région au sein des organismes extérieurs ;

Vu la désignation des personnalités qualifiées par le président du Conseil Général par courrier du 15 mai 2014 ;

Vu les désignations du président de l'association des maires du Loiret par courriel du 11 juin 2014 ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des personnels titulaires de l'Etat ;

Vu les propositions des associations de parents d'élèves représentatives ;

Vu les propositions du président départemental des délégués de l'Education Nationale ;

Vu les propositions du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du 7 octobre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 30 septembre 2016 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 14 novembre 2016 fixant la composition du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 23 octobre 2017 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral modifié du 30 septembre 2016 est ainsi rédigé :

« **Article 1^{er}** : conformément aux dispositions de l'article L.235-1 du code de l'éducation :
Le conseil de l'éducation nationale institué dans chaque circonscription départementale comprend des représentants des collectivités territoriales, des personnels et des usagers.
La présidence est exercée par le représentant de l'Etat ou le représentant de la collectivité concernée selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'Etat ou de celle de cette collectivité.
Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret est composé comme suit :

1 - Membres représentant les communes, le département et la région :

Maires

Titulaires	Suppléants
M. Jacques GIRAULT (maire d'Autry-le-Châtel)	M. Bertrand HAUCHECORNE (maire de Mareau-aux-Prés)
M. Gilles LEPELTIER (maire de Lion-en-Sullias)	Mme Piédade E SILVA (adjointe maire de Gien)
M. Francis TISSERAND (maire de Courtenay)	M. Pascal FOULON (adjoint maire de Saint Ay)
Mme Véronique LEVY (maire d'Aulnay la Rivière)	Mme Nicole WOJCIK (maire de Bou)

Conseillers départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Muriel CHERADAME (canton de Orléans 3)	Mme Marie Laure BEAUDOIN (canton de Lorris)
Mme Nadia LABADIE (canton de Orléans 1)	Mme Shiva CHAUVIERE (canton de Beaugency)

Mme Isabelle LANSON (canton de Olivet)	M. Michel GUERIN (canton de Malesherbes)
M. Jean-Luc RIGLET (canton de Sully sur Loire)	Mme Pauline MARTIN (canton de Meung sur Loire)
M. Thierry SOLER (canton de Saint Jean de Braye)	M. Michel LECHAUVE (canton de Gien)

Conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Mme Anne BESNIER	M. Christian DUMAS

Conformément aux dispositions de l'article R.235-4 du code de l'éducation, pour chaque membre titulaire du conseil de l'éducation nationale, il est procédé, dans les mêmes conditions, à la désignation d'un membre suppléant. Le membre suppléant ne peut siéger et être présent à la séance qu'en l'absence du membre titulaire.

2 - Membres représentant les personnels titulaires de l'Etat :

F.S.U. : 5 sièges

Titulaires	Suppléants
Cécile HERBIN Collège Pierre Mendès-France 28 rue de la Cheville – BP 69 45430 Chécy	Emmanuel KRAEMER Lycée d'ingré 1 Avenue de la Grenaudière 45140 Ingré
Maryse BEAU Lycée Benjamin Franklin 21 bis rue Eugène Vignat – BP 2049 45010 Orléans cedex 1	Cécile FROT Ecole élémentaire du Nécotin 19 rue du Nécotin 45000 Orléans
Marie-Pierre REGNAULT Ecole maternelle François Mitterrand 9 rue Françoise Giroud 45140 Saint Jean de la Ruelle	Joffray NEUVILLE Lycée Benjamin Franklin 21 bis rue Eugène Vignat – BP 2049 45010 Orléans cedex 1
Bruno CHIROUSE 54 résidence des Châtaigniers 45800 Saint Jean de Braye	Hervé ALBERT Ecole élémentaire du Bourg 300 rue de la Fontaine 45770 Saran
Muriel DION Ecole primaire Bonny-sur-Loire 2 avenue de la gare 45420 Bonny-sur-Loire	Philippe LANGER Lycée Maréchal Leclerc de Hautesclocque 85 avenue Georges Clémenceau 45140 Saint Jean de la Ruelle

UNSA Education : 4 sièges

Titulaires	Suppléants
Iona BERNY 1 allée Anne du Bourg 45000 Orléans	Guillaume CHASLES 1 allée Anne du Bourg 45000 Orléans
Marième DIA Collège Jacques de Tristan 95 rue du collège 45370 Cléry Saint André	Cyrille PASCALOUX 4 impasse du cardinal Morlot 45000 Orléans
Stéphane BOLO-LUMBROSO 2 rue Gabriel Lelong 45300 Pithiviers	Antoine TRESGOTS Principal adjoint collège André Chêne 36 rue du 11 Novembre 45400 Fleury-les-Aubrais
Jessica GOUINEAU 4 impasse du cardinal Morlot 45000 Orléans	Florence FERRAND Lycée Général Duhamel du Monceau 16 Avenue de France 45300 Pithiviers

S.G.E.N.-C.F.D.T. : 1 siège

Titulaire	Suppléant
Mme Claire MARION 10 rue Théophile Naudy CS 21634 45006 ORLEANS Cedex	M. Michel de PEYRET 18 place Louis XI 45000 ORLEANS

3 - Membres représentant les usagers :

F.C.P.E. : 6 sièges

Titulaires	Suppléants
Vincent BOUCHOT 12 venelle Doublet 45000 Orléans	Christelle ROUER 14 rue Maurice Berger 45000 Orléans
Hedi LITIME 77 rue des Quatre Vents 45160 Olivet	Bruno BUGELLI 84 rue du Parc 45470 Loury
Armelle BOURDEAU 1 rue du Port aux Pierres 45250 Briare	Martine RICO 360 rue de Charbonnière 45800 Saint Jean de Bray
Emilie BRICOUT 29 rue Frédéric Chopin 45140 Ingré	Ségolène PETIT 8 rue Bellebat 45000 Orléans
Christophe PALLIER 35B avenue Gallouédec 45400 Fleury les Aubrais	Laurent BANSARD 57 bis rue du Fourneau 45130 Meung sur Loire

Marc TEISSIER 210 rue Pimelin 45770 Saran	Ghislaine COSSON 20 rue Moïse Cordonnier 45140 Ingré
---	--

P.E.E.P. : 1 siège

Titulaire	Suppléant
Chrystel DURA chrystel.dura@sfr.fr	Alexandrine BLAVET 31 rue Paul Ratouis 45650 Saint-Jean-le-Blanc

Associations complémentaires : 1 siège

Titulaire	Suppléant
M. Eric FRANCILLON Œuvres universitaires du Loiret 2 rue des Deux Ponts B.P. 724 45017 ORLEANS CEDEX 1	M. Jean-Michel ROUSSEAU Œuvres universitaires du Loiret 2 rue des Deux Ponts B.P. 724 45017 ORLEANS CEDEX 1

Personnalités qualifiées : 2 sièges

** Nommées par le préfet*

Titulaire	Suppléant
Eric NAPPEY 43 rue de Xaintrailles 45000 Orléans	François PILLAUDIN 50 rue du Poirier Rond 45000 Orléans

** Nommées par le président du Conseil Départemental*

Titulaire	Suppléant
Mme Christine TURPIN Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique Maison Saint Vincent 51 Boulevard Aristide Briand BP 51129 45001 ORLEANS Cedex 1	M. Jean-François LAPOULVEREYRIE Chef d'établissement, retraité 6 rue des Sébins 45200 PAUCOURT

A titre consultatif, 1 délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire	Suppléant
Maryvonne RUFFIOT 41 rue des Peupliers 45800 Saint-Jean-de-Braye	Jean-Yves CORNIC 3 rue Barruet 45400 Fleury-les-Aubrais

Article 2 : Les autres termes de l'arrêté demeurent inchangés.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et dont une copie sera notifiée au président du conseil départemental du Loiret, au directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret, ainsi qu'à chaque membre du CDEN.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2017

Le Préfet,
Signé Jean-Marc FALCONE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la Coordination Administrative

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie -
45057 ORLEANS CEDEX 1